

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SANCOINS (Cher)**

Département du Cher
Arrondissement de Saint-Amand-Montrond

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 OCTOBRE 2026

DÉLIBÉRATION N° 34/2026

OBJET :	RETRAIT DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES – CONVENTION SIGNÉE AVEC LE CIG DE LA GRANDE COURONNE				
<i>Nomenclature :</i>	<i>1.4 - Autres types de contrats</i>				
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant au vote
8	11	11			
Rapporteur :	Sylvie GABELLE				
Secrétaire de séance :	Corinne JOUANOT				

L'an deux mil vingt-six, le 6 octobre, à quinze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sancoins s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame Sylvie GABELLE, Vice-Présidente, et après convocations régulièrement adressées à domicile.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Sylvie GABELLE, Anne-Marie BELLEVOIX, Liliane DELAFOSSE, Corinne JOUANOT, Aurore TISSIER, Nicolas BERGER, Laurette ROUSSELET et Lauriane LHERMITTE.

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Pierre GUIBLIN	a donné pouvoir à	Madame Sylvie GABELLE
Monsieur Adrien FONTAINE	a donné pouvoir à	Monsieur Nicolas BERGER
Madame Magali METHENIER	a donné pouvoir à	Madame Aurore TISSIER

Absents excusés : Monsieur Patrick MATHIAUD et Madame Jeanne GAZEAU.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 13
POUVOIR : 3
PRÉSENTS A LA SÉANCE : 8
Date de convocation : 25 septembre 2026

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sancoins ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 24 mars 2022, portant sur l'approbation de l'adhésion du CCAS au groupement de commandes permanent pour la dématérialisation des procédures via le CIG Versailles ;

Vu le rapport du Président ;

Considérant que ce groupement permet notamment de bénéficier de solutions de dématérialisation relatives à la transmission des actes soumis au contrôle de légalité, à la comptabilité publique, aux certificats de signatures électroniques ainsi qu'à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;

Considérant que le CCAS n'ayant pas recours à ce jour aux prestations proposées dans le cadre de ce groupement, il est souhaité de mettre fin à son adhésion ;

Considérant que conformément à l'article 9 de la convention constitutive, le retrait d'un membre adhérent doit être constaté par une délibération de son assemblée délibérante et notifié au coordonnateur avant le 30 octobre de l'année précédant celle à compter de laquelle le membre souhaite se retirer ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et sur proposition du Président :

- **approuve le retrait du CCAS de Sancoins du groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures à compter du 1er janvier 2027 ;**
- **autorise Monsieur le Président à effectuer les démarches nécessaires auprès du CIG Versailles et à signer tout document s'y rapportant.**

Délibération adoptée à l'unanimité.

À Sancoins, le 6 octobre 2026.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président,

Pierre GUIBLIN



La secrétaire de séance,

Corinne JOUANOT

A handwritten signature in black ink, appearing to be "C. Jouannot", written over a faint circular stamp.

Date de publication : 09/10/2026
Mode de publication : mise en ligne.